



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES DE
ROQUEBRUNE-CAPMARTIN MENTON ET ENVIRONS

ASSOCIATION LOI DU 1/7/1901
(N° SIREN 401.480.827/SIRET 401.480.827.000.21)

26/10/2024

La MRAe recale une nouvelle fois les projets d'aménagement du littoral mentonnais

Alors que l'ouverture prolongée des établissements de bains fait l'objet de débats locaux, la MRAe a demandé à la commune de Menton et au SMIAGE (Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau maralpin) de revoir leur nouvelle copie dans son 2^{ème} avis rendu le 25 septembre dernier.

L'ASPONA s'était réjouie qu'après l'avis négatif de la MRAe (Mission régionale de l'autorité environnementale) du 13/6/2023, le Préfet des Alpes-Maritimes ait refusé d'autoriser les travaux d'endigage sur les Sablettes et surtout le pharaonique projet sur la Baie Ouest par un arrêté du 7/11/2023. La Mairie avait alors annoncé qu'elle renonçait à ce dernier projet. (<http://aspona.org/PlagesOuest.htm>).

Comme prévu, la commune de Menton et le SMIAGE ont soumis un nouveau dossier fin 2023 pour divers aménagements de l'endigage des Sablettes. Toutefois, ils y ont ajouté la plage Hawaï en prévoyant de démanteler les 4 épis déjà effondrés et de reconstituer un perré le long du mur de la route avec les enrochements enlevés.

Dans son avis du 25/9/2024 sur le projet de réalisation d'un dispositif d'ouvrages de protection du littoral, la MRAe ne valide pas davantage les projets de Menton.

Entre autres, elle reproche à la commune et au SMIAGE :

- de ne pas avoir saisi l'occasion du renouvellement des concessions de plage pour développer une véritable stratégie d'adaptation du trait de côte avec relocalisation des activités, qui devra impérativement être produite pour la révision du PLU de Menton,
- de ne pas fournir d'éléments précis sur le risque submersion du littoral dans le contexte du changement climatique,
- de ne pas entièrement évaluer l'impact environnemental des travaux,
- de ne pas prévoir de véritables mesures de compensation environnementale compte-tenu de la sensibilité du milieu marin (sanctuaire des cétacés Pélagos et N2000 Cap Martin),
- et de rester vague sur les conditions de rechargement des plages, sans présenter un bilan carbone complet.

A suivre ...

Retrouvez-nous sur notre site : www.aspona.org ou sur www.facebook.com/ASPONA

Contact : info@aspona.org

adresse postale : BP17 - 06501 MENTON Cedex